

COVID-19 / concept de protection



Compétition :	Championnats romands
Date :	15.08.2021
Organisateurs :	Stade-Lausanne Athlétisme, Union Sportive Yverdonnoise (USY)
Présidents du CO :	Pierre-André Badoux (pa.badoux@stade-lausanne.ch) et Michel Roulet
Délégué au COVID :	Michel Roulet (mich.roulet@gmail.com)

Principes généraux

(Selon le « Concept de protection COVID-19 » du 26.06.2021 de Swiss Athletics)

1 Seulement sans symptômes à la compétition

Les personnes avec des symptômes de maladie n'ont pas le droit de participer aux compétitions. Ceci est également valable pour les entraîneurs et les aides. Ces personnes restent à la maison ou s'isolent et clarifient la suite de la procédure avec le médecin de famille.

2 Maintenir la distance et se laver les mains

La distance minimale de 1.5 m doit en permanence être respectée par toutes les personnes, sauf les athlètes en compétition. Toute personne qui ne respecte pas cette distance s'expose à un risque accru d'infection. Toute personne qui se lave régulièrement minutieusement les mains avant et après la compétition, se protège ainsi que son entourage.

3 Cas positif de COVID

Si une personne présente à la compétition devait après-coup être testée positive, l'autorité sanitaire compétente et le chargé du Corona de la compétition doivent en être informés. Les autorités décident quelles personnes doivent se mettre en quarantaine à cause de cette situation.

4 Responsabilité

Avec l'apparition de la pandémie COVID-19, les conditions cadres de l'organisation de compétitions d'athlétisme ont changé. Celles-ci sont organisées en accord avec les mesures édictées par la Confédération et les cantons et selon les dispositions respectives des exploitants des installations. Sur la base des mesures de la Confédération et des cantons actuellement en vigueur, les athlètes notamment doivent s'attendre à devoir se mettre en quarantaine, en cas d'une infection COVID-19 d'un contact proche. Ceci s'applique à l'environnement privé et commercial ainsi qu'aux événements sportifs. Chaque personne supporte elle-même le risque correspondant et doit évaluer elle-même les risques auxquels elle peut et veut s'exposer. Swiss Athletics et l'organisateur n'assument aucune responsabilité à ce sujet.

Mesures spécifiques pour l'événement

1 Délégué au COVID

Le délégué au COVID mentionné ci-dessus est responsable que toutes les mesures définies dans le présent concept soient mises en œuvre.

2 Autorisation de l'événement

L'événement a été annoncé et autorisé via l'outil de compétition de Swiss Athletics. Swiss Athletics confirme ainsi que la compétition a été annoncée conformément aux règles et que les restrictions COVID connues au moment de l'autorisation n'interdisent pas le déroulement de l'événement dans la forme prévue.

L'exploitant de l'installation (Ville de Lausanne – Service des Sports) a pris connaissance avec approbation du présent concept de protection.

3 Installation de compétition

Les espaces qui se trouvent à l'extérieur de l'enceinte du stade ne sont pas considérés comme faisant partie de la manifestation.

L'organisateur décline donc toute responsabilité en cas de non-respect des mesures sanitaires.

4 Nombre de personnes sur l'installation de compétition

La manifestation se déroulera sans certificat COVID. Le nombre de personnes présent sera donc limité à 500 personnes. Des bracelets seront distribués à l'entrée afin de compter le nombre de personnes présentes.

Estimation du nombre de personnes :

Athlètes : 200

Entraîneurs : 50

Jury / bénévoles : 70

Public : 180

5 Données personnelles

Le CO dispose des coordonnées de tous les athlètes (nom/prénom et numéro de téléphone) de tous les groupes de personnes présentes dans l'enceinte de la manifestation. Les athlètes s'inscrivent sur le site de Swiss Athletics.

6 Masques

Le port du masque n'est en principe pas obligatoire dans l'espace extérieur où la distance peut être respectée.

Le masque est néanmoins obligatoire à l'intérieur dans la zone des vestiaires, ainsi que dans la zone de vente de la buvette.

7 Vestiaires, douches et toilettes

Les athlètes pénètrent sur l'installation de compétition en tenue de sport. Les vestiaires peuvent être utilisés pour se changer, au maximum 5 personnes peuvent se trouver dans un vestiaire.

Les toilettes peuvent être utilisées librement par tous les groupes de personnes.

8 Produits désinfectants

À différents endroits clés (entrée/sortie, toilettes) des produits désinfectants sont mis à disposition.

9 Restauration

Un stand de boissons et petite restauration sera à disposition des personnes présentes à la manifestation. Une signalisation rappellera que la distance doit être respectée dans la file d'attente et que le masque y est obligatoire.

Des tables avec bancs seront mises à disposition pour la consommation.

10 Communication

Le concept de protection et les mesures valables sont publiés sur la page d'accueil de l'organisateur et envoyés personnellement par mail aux athlètes, personnes d'encadrement, représentants des médias et aides. Pendant la manifestation, le speaker rappelle de temps en temps les règles en vigueur.

Lieu, date : Lausanne, le 26.07.2021

Organisateur : Stade-Lausanne Athlétisme et Union Sportive Yverdonnoise (USY)

Nom : Michel Roulet (mich.roulet@gmail.com)

Signature :